



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 22 juin 2026**

**85 élus présents (103 en exercice, 9 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACCUEILS  
PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE BALDERSHEIM ET BATTENHEIM  
– AVENANT N°03 (2026/05C/1.2.2)**

Par convention de délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, aux Copains d'Abord, l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires de Baldersheim du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2026.

Un premier avenant a eu pour objet de modifier le périmètre de la délégation de service public en ce qui concerne l'extrascolaire, à savoir l'augmentation des activités du mercredi et d'adapter, en conséquence, le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement au délégataire.

Suite aux modalités de versement des recettes CAF, un second avenant a modifié le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération. Cet avenant n'avait pas eu d'incidence financière globale sur le contrat dans la mesure où la baisse de contribution est compensée par une hausse de recettes pour le délégataire.

Il est aujourd'hui proposé de prolonger l'exécution du contrat existant, jusqu'au 31 décembre 2026 par un troisième avenant.

Pour des raisons budgétaires et comptables, il apparaît désormais préférable d'aligner la date d'échéance du contrat sur l'année civile, ceci en cohérence avec l'ensemble des conventions conclues par Mulhouse Alsace Agglomération relatives aux activités périscolaires et petite enfance.

Ce troisième avenant prend également en compte un réajustement de la contribution du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon (SCIN), pour les activités extrascolaires sur les trois dernières années, notamment dû à l'évolution du bonus de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier - août)	2026 (septembre - décembre 2026)	Total
Contribution avant avenant 3	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	126 907 €	128 481 €	130 072 €	131 678 €	88 229 €	/	813 361 €
	Extrascolaire mercredi - Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	95 063 €	96 013 €	64 589 €	/	560 231 €
	Extrascolaire vacances - Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	109 828 €	98 030 €	99 100 €	100 182 €	67 364 €	/	631 551 €
	Extrascolaire mercredi - Battenheim (SCIN)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	Extrascolaire vacances - Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	99 304 €	88 712 €	89 674 €	90 644 €	60 950 €	/	570 267 €
	<b>Total</b>	<b>150 657 €</b>	<b>461 322 €</b>	<b>440 530 €</b>	<b>409 343 €</b>	<b>413 909 €</b>	<b>418 517 €</b>	<b>281 132 €</b>	<b>/</b>	<b>2 575 410 €</b>
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier - août)	2026 (septembre - décembre 2026)	Total
Contribution après avenant 3	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	126 907 €	128 481 €	130 072 €	131 678 €	88 229 €	45 069 €	858 430 €
	Extrascolaire mercredi - Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	81 581 €	43 593 €	43 593 €		473 333 €
	Extrascolaire vacances - Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	109 828 €	98 030 €	85 466 €	65 979 €	65 979 €		582 329 €
	Extrascolaire mercredi - Battenheim (SCIN)	/	/	/	/	77 696 €	19 640 €	19 640 €		116 976 €
	Extrascolaire vacances - Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	99 304 €	88 712 €	74 815 €	59 627 €	59 627 €		523 068 €
	<b>Total</b>	<b>150 657 €</b>	<b>461 322 €</b>	<b>440 530 €</b>	<b>409 343 €</b>	<b>319 558 €</b>	<b>320 517 €</b>	<b>277 068 €</b>		<b>2 378 995 €</b>

Cet avenant représente une augmentation de la contribution de 45 069,00 € TTC par rapport à l'avenant précédent pour Mulhouse Alsace Agglomération, au titre des activités périscolaires et une baisse de 140 836,00 € TTC pour le SCIN, au titre des activités extrascolaires.

Les crédits sont inscrits au budget 2026 :

Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 281  
Service gestionnaire et utilisateur : A131  
Ligne de crédit 20225 : Contribution DSP.

La Commission de Délégation de Service Public, qui s'est réunie le 14/11/2025, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant n°03 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires avec l'association Les Copains d'abord ayant pour objet de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2026,
- autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

PJ : (2)

- projet d'avenant
- procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 14 novembre 2025

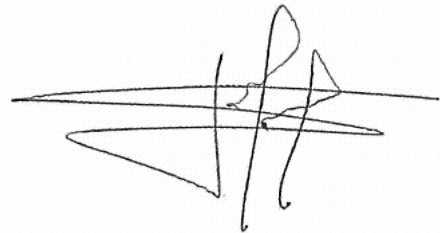
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in blue ink.

Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION  
**PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION**  
**Direction Enfance et Famille**  
A1342 – PL  
2225BALDSAUS

**AVENANT N° 03  
À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTANT SUR L'EXPLOITATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET  
EXTRASCOLAIRES DE BALDERSHEIM ET BATTENHEIM**

**Entre**

d'une part,

**La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 22 juin 2026,

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et d'autre part,

L'association **Les Copains d'abord**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre BARI, ayant son siège au 20D rue Jean de la Fontaine – 68390 SAUSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

**PREAMBULE**

Par convention de délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié à l'association Les Copains d'Abord l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires de Baldersheim et Battenheim pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2026.

Un premier avenant a modifié le périmètre de la délégation de service public en ce qui concerne les activités extrascolaires, notamment par l'augmentation des activités du mercredi, et a adapté en conséquence la contribution forfaitaire versée par m2A.

Un second avenant a ajusté la contribution financière de m2A suite aux modalités de versement des recettes de la CAF, sans incidence sur l'équilibre global du contrat.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un troisième avenant ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du contrat jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'aligner son échéance sur l'année civile et d'assurer la continuité du service public dans l'attente du renouvellement de la concession.

Le présent avenant intègre également un réajustement des contributions financières du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) au titre des activités extrascolaires, lié notamment à l'évolution du bonus de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF, et ajuste en conséquence le compte d'exploitation prévisionnel.

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1er – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger la durée d'exécution de la convention jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'aligner l'échéance du contrat sur l'année civile et d'assurer la continuité du service public dans l'attente du renouvellement de la concession ;
- d'intégrer un réajustement des contributions financières du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) au titre des activités extrascolaires, lié notamment à l'évolution du bonus de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF ;
- d'ajuster en conséquence le compte d'exploitation prévisionnel.

### **ARTICLE 2 – DURÉE DE LA DÉLÉGATION**

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres dispositions relatives à la durée initiale demeurent inchangées.

### **ARTICLE 3 – AJUSTEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

Afin de prendre en compte la prolongation du contrat d'un part, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution TTC versée par m2A et par le SCIN est modifié comme suit :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier -août)	2026 (septembre – décembre 2026)	Total
Contribution avant avenant 3	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	126 907 €	128 481 €	130 072 €	131 678 €	88 229 €	/	813 361 €
	Extrascolaire mercredi – Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	95 063 €	96 013 €	64 589 €	/	560 231 €
	Extrascolaire vacances – Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	109 828 €	98 030 €	99 100 €	100 182 €	67 364 €	/	631 551 €
	Extrascolaire mercredi – Battenheim (SCIN)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	Extrascolaire vacances – Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	99 304 €	88 712 €	89 674 €	90 644 €	60 950 €	/	570 267 €
	<b>Total</b>	<b>150 657 €</b>	<b>461 322 €</b>	<b>440 530 €</b>	<b>409 343 €</b>	<b>413 909 €</b>	<b>418 517 €</b>	<b>281 132 €</b>	<b>/</b>	<b>2 575 410 €</b>
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier -août)	2026 (septembre – décembre 2026)	Total
Contribution après avenant 3	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	126 907 €	128 481 €	130 072 €	131 678 €	88 229 €	45 069 €	858 430 €
	Extrascolaire mercredi – Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €		43 593 €		43 593 €	
	Extrascolaire vacances – Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	109 828 €	98 030 €		65 979 €		65 979 €	
	Extrascolaire mercredi – Battenheim (SCIN)	/	/	/	/		19 640 €		19 640 €	
	Extrascolaire vacances – Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	99 304 €	88 712 €		59 627 €		59 627 €	
	<b>Total</b>	<b>150 657 €</b>	<b>461 322 €</b>	<b>440 530 €</b>	<b>409 343 €</b>	<b>130 072 €</b>	<b>320 517 €</b>	<b>277 068 €</b>	<b>277 068 €</b>	<b>858 430 €</b>

**ARTICLE 4 – PRISE D’EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 – MAINTIEN DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES NON MODIFIÉES**

Toutes les autres stipulations de la convention initiale et de ses avenants antérieurs non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et pleinement applicables.

**ANNEXES :**

- Délibération du Conseil d’Agglomération du 22 juin 2026

Fait à Sausheim, le

Fait en un seul original

Pour m2A  
La Vice-présidente,

Le Président des Copains d’Abord,

Josiane MEHLEN

Jean-Pierre BARI

**Avenant notifié le**

Direction des Affaires Juridiques et des Achats  
Commande publique

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE**  
**LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**Du 14 novembre à 14h**

**AVENANT DE PROLOGATION POUR LE SITE DES « COPAINS D'ABORD » DE  
BALDERSHEIM, SAUSHEIM ET BATTENHEIM**

**A- DESIGNATION DE LA CONSULTATION**

**Collectivité concernée :**

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION


**Objet de la consultation :**

Avenant de prolongation pour la concession de services portant délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du site des « Copains d'abord »


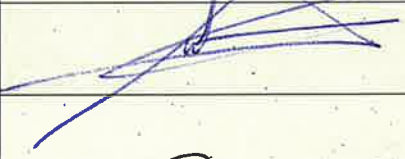

**B - ORDRE DU JOUR**

Avis sur l'avenant de prolongation

**C - COMPOSITION DE LA COMMISSION****Membres convoqués le** : 14 novembre 2025**Membres à voix délibérative**

Nom et Prénom	Signature	Excusé (e)
Rémy NEUMANN, Président		
Josiane MEHLEN		
Véronique MEYER		
Chantal RISSER		
Pierrette KEMPF		
Christiane SCHELL		

**Suppléants**

Pierre LOGEL		
Benoit BERGDOLL		
Gérard GREILSAMMER		
Catherine MATHIEU - BECHT		
Beytullah BEYAZ		

**Membres à voix consultative**

Nom et Prénom	Signature	Excusé (e)
Marie-Line BERNAUER-BUSSIÉ Trésorière Principale de Mulhouse Alsace Agglomération		X
Evelyne KLEIN Représentante de la DIRECCTE		X

**Membres désignés en raison de leur compétence**

Nom Prénom – Qualité	Signature
Sophie GUERIN – Directrice Adjointe et responsable du Service Péri-scolaire	
Nathalie LAURENT – Accompagnement financier et évaluation	

Thomas HANSER - Accompagnement financier et évaluation	
Florine THIERY – Juriste Commande publique	
Mor KA – Juriste Commande publique	

## D - AVIS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Avis favorable de la CDSP

**Nb :** Afin d'éviter tout risque de conflits d'intérêts, les élues dont les noms figurent ci-après ne peuvent pas être présentes, ni prendre part au vote des délibérations :

- Christiane Schell ;
- Pierrette Kempf